



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

2 juillet 2020

À quelques jours d'être auditionné par la commission d'enquête parlementaire, Samu-Urgences de France a fait le point sur le fonctionnement des urgences pendant la crise « Covid-19 » et entend mettre en œuvre au quotidien les organisations et procédures qui se sont révélées indispensables pour la gérer efficacement. Elles concernent principalement la régulation médicale des appels d'urgence et la gestion de l'aval des urgences à l'hôpital.

1) La régulation Médicale :

- Face à une augmentation brutale et massive du nombre d'appels, **la régulation médicale des Samu** a fait la preuve indéniable de sa capacité d'adaptation, d'innovation et de résilience, et a joué un rôle essentiel pour éviter la saturation des services d'urgence. Elle a permis de sécuriser toutes les prises en charge, pour les urgences vitales et graves comme pour celles qui, après avis médical se révèlent plus simples ;
- La **coopération entre les médecins urgentistes et nos collègues généralistes** a été exemplaire, démontrant que ce partenariat ville-hôpital est devenu une réalité quotidienne, au-delà des positions dogmatiques et corporatistes des uns et des autres : Elle doit se poursuivre H24 pour la régulation médicale comme pour la prise en charge des soins non programmés ;
- **La réalisation par les Samu-Smur du transfert de 650 patients de réanimation** vers d'autres régions et d'autres pays, en lien avec le Service de Santé des Armées, a garanti une prise en charge optimale des malades et a largement contribué à la gestion de la crise.

2) L'aval des services d'urgence à l'hôpital :

- La **fluidité des prises en charge et la diminution du temps d'attente dans les services d'urgence** ont été facilitées, là aussi, par une coopération sans faille entre les professionnels de santé et par une activité centrée sur les urgences et non plus majoritairement sur les soins programmés : la saturation des urgences n'est pas une fatalité ;

- La désignation d'un **Directeur Médical de Crise** au sein de l'hôpital, dans une logique de leadership collaboratif, s'est révélée essentielle pour harmoniser pendant la crise la gestion des urgences et des soins non programmés.

Forts de cette expérience, les médecins urgentistes demandent que les conclusions du « Ségur de la santé » soient le point de départ d'une avancée historique des organisations garantissant une amélioration marquante de la qualité et de la sécurité des soins pour tous les patients :

- 1) **Création du numéro unique urgence-santé « 113 »**, en cohérence avec la nécessité de simplification des numéros d'urgence et le respect des prérogatives des différents services de l'État ;
- 2) **Mise en place du Service d'Accès aux Soins (s@s)**, véritable point d'entrée unique pour toute demande urgente de soins, de l'urgence vitale aux soins non programmés, conformément aux propositions du pacte de refondation des urgences ;
- 3) Promotion de la **régulation médicale préalable à tout soin urgent**, y compris en service d'urgence : « *avant de vous déplacer, appelez le 113 !* » ;
- 4) **Gestion dynamique des lits d'hospitalisation** harmonisant les hospitalisations urgentes et les hospitalisations programmées sur le principe immuable d'équité ;
- 5) **Médicalisation des chaînes de décisions** par des professionnels aguerris notamment à la gestion des crises sanitaires.

Fiers de notre investissement complet et indéfectible dans la gestion de cette crise, Samu-Urgences de France n'envisage pas que cette dynamique portée par les professionnels des urgences n'aboutisse pas car, durant cette crise comme au quotidien, elle n'a qu'un seul but : Améliorer le service rendu aux patients en leur ouvrant des parcours de soins adaptés à leurs besoins et cohérents avec notre système de santé.

Docteur François BRAUN
Président de Samu-Urgences de France
Tel : 06 80 32 28 29
president@sudf.fr